

### « 1 ENFANT SUR 10 GRANDIT SEUL »

Le 20/11 est l'anniversaire de l'adoption par les Nations-unies de la Convention internationale des droits de l'enfant. À cette occasion, SOS Villages d'Enfants rappelle avec force ce droit fondamental : « **Aucun enfant ne devrait grandir seul** ».

En France, **des dizaines de milliers d'enfants sont en détresse, vivant sans soutien parental ou dans un contexte nocif, voire dangereux. Ils se retrouvent à grandir seuls.**

- **Ces enfants grandissent seuls quand, trop souvent, ils sont privés de tout soutien familial et d'une figure d'attachement.**

300.000 enfants sont suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance. Près de la moitié font l'objet d'une mesure de placement et risquent de grandir seuls.

La sécurité affective est un besoin fondamental de l'enfant. Et c'est pour y répondre que dans les villages SOS, les enfants accueillis sont confiés à un(e) éducateur.rice familiale (mère SOS), véritable figure d'attachement, qui veille sur eux 24 h sur 24. Les liens perdurent souvent au-delà du placement.

- **Ces enfants grandissent seuls lorsque frères et sœurs sont séparés au moment du placement.**

SOS Villages d'Enfants place le lien fraternel au cœur de son projet associatif et permet aux frères et sœurs de ne pas être séparés et de grandir ensemble, pendant toute la durée du placement, dans une maison, selon un mode de vie familial.

- **Ces enfants grandissent seuls lorsqu'à leur majorité, ils ne bénéficient plus de dispositif de suivi et d'accompagnement.**

En France, un quart des Sans Domicile Fixe est passé par l'Aide Sociale à l'Enfance.

SOS Villages d'Enfants continue à accompagner les jeunes accueillis au-delà de leur majorité : logement, études, formation, emploi... et alerte régulièrement les pouvoirs publics sur les problématiques quotidiennes que vivent ces jeunes sortant de la protection de l'enfance.

- **Ces enfants grandissent seuls parce que sans soutien durant leur parcours scolaire, ce qui rend incertain leur avenir socio-professionnel.**

En France, ces enfants sont 3 fois plus nombreux à être déscolarisés après 16 ans.

SOS Villages d'Enfants a mis en place le Programme Pygmalion en faveur de la réussite scolaire des enfants accueillis dans tous les villages d'enfants SOS.

### A suivre en novembre : un film sur la solitude des enfants

Pour dénoncer cette solitude des enfants en détresse, SOS Villages d'Enfants lance à partir du 14/11 une campagne de sensibilisation autour du film « Le Mur » mettant en scène un unique personnage, un enfant filmé au plus près, dont nous partageons le quotidien. Ce quotidien est rythmé par ce qu'il se passe de l'autre côté du Mur où se vivent des choses ordinaires qui sont, pour cet enfant, extraordinaires.

### Le 15 décembre : 36 enfants ne grandiront plus seuls

Inauguration du 14<sup>e</sup> village d'enfants SOS en Charente-Maritime

## Contacts Presse

Camille BUSSIERE DE NERCY – [cbussieredenercy@sosve.org](mailto:cbussieredenercy@sosve.org) – 01 55 07 25 47  
Inès GOMIS-MAIRE – [igomis-maire@sosve.org](mailto:igomis-maire@sosve.org) – 01 55 07 25 43

## À propos de SOS Villages d'Enfants - [www.sosve.org](http://www.sosve.org)

Depuis plus de 60 ans, SOS Villages d'Enfants accompagne des frères et sœurs dont la situation familiale nécessite le placement. Elle permet aux fratries de grandir ensemble, dans un cadre de vie de type familial, en s'appuyant sur une relation éducative et affective durable nouée avec une éducatrice familiale. Cette dernière est membre d'une équipe pluridisciplinaire qui accompagne de manière personnalisée chaque enfant.

L'association compte aujourd'hui 14 villages d'enfants SOS et en ouvriront 3 autres d'ici 2020.